



# International Registry of Interests in Rolling Stock

## QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES (FAQS)

**CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Toutes les informations fournies dans ces FAQ le sont à titre informatif uniquement et ne constituent pas un avis juridique. Regulis S.A. ne garantit pas l'exhaustivité ou l'exactitude des informations fournies.

### **QU'EST-CE QUE LE REGISTRE INTERNATIONAL DES GARANTIES PORTANT SUR LE MATÉRIEL ROULANT?**

Le Registre international des garanties portant sur du matériel roulant (le "Registre international") soutient la nouvelle structure juridique internationale créée par le Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap (le "Protocole"). Le Registre international fournit une base de données centrale permettant aux utilisateurs d'inscrire des garanties et de rechercher des garanties inscrites portant sur du matériel roulant en vertu du Protocole.

### **QU'EST-CE QU'UN IDENTIFICATEUR URVIS?**

Les règles types relatives à l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire introduisent l'identifiant URVIS (Unique Rail Vehicle Identification System) - un identifiant permanent et unique pour le matériel roulant. Un identifiant URVIS est nécessaire pour enregistrer une garantie dans le Registre international.

Le Registre international est l'émetteur officiel des identifiants URVIS.

### **COMMENT ACCÉDER AU REGISTRE INTERNATIONAL?**

Consultez la page "Get Started" du Registre international pour savoir comment accéder au Registre international.

### **DOIS-JE PAYER POUR ACCÉDER AU REGISTRE INTERNATIONAL?**

Le Registre international offre deux niveaux d'accès aux utilisateurs. L'accès des utilisateurs invités est gratuit. Les utilisateurs autorisés et les entités authentifiées paient une redevance annuelle pour maintenir leur statut actif, qui comprend l'accès aux services d'enregistrement du Registre international. Tous les utilisateurs doivent payer des frais pour les services obtenus, à savoir l'attribution d'identifiants URVIS, les services d'enregistrement et les certificats de recherche prioritaire.

### **QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN UTILISATEUR INVITÉ ET UN UTILISATEUR AUTORISÉ?**

Les utilisateurs invités ont un accès limité au Registre international, puisqu'ils peuvent effectuer des recherches et acheter des identifiants URVIS, mais ne peuvent pas inscrire de garanties. Les utilisateurs autorisés ont un accès complet au Registre international, qui comprend l'achat d'identifiants URVIS, la recherche et l'inscription des garanties.

## **QU'EST-CE QU'UNE ENTITÉ AUTHENTIFIÉE?**

Pour être une partie nommée dans un enregistrement ou agir en tant que prestataire de services, une partie doit devenir une entité authentifiée. Les entités authentifiées doivent fournir des documents justificatifs pour confirmer leur existence. Les entités authentifiées qui agissent en tant que prestataires de services sont appelées représentants désignés.

## **QU'EST-CE QU'UN POINT D'ENTRÉE AUTORISÉ ? QU'EST-CE QU'UN CODE DE POINT D'ENTRÉE AUTORISÉ?**

La Convention du Cap, le Protocole et le Règlement permettent aux États contractants de désigner une entité par l'intermédiaire de laquelle les informations sont transmises au Registre international. Un point d'entrée autorisé fournit un code unique de point d'entrée autorisé qui doit être saisi lors de l'inscription d'une garantie au Registre international.

Veillez consulter le protocole et le règlement pour déterminer si un code d'autorisation d'entrée est nécessaire pour un enregistrement.

## **CERTAINS ÉTATS CONTRACTANTS ONT-ILS DÉSIGNÉ UN POINT D'ENTRÉE AUTORISÉ?**

L'Espagne est le seul pays à avoir désigné un point d'entrée autorisé. Le code du point d'entrée autorisé est fourni par le Registre des biens meubles, qui peut être contacté comme suit :

Registro de Bienes Muebles de Sevilla  
Avda. de la Buhaira 15  
41018 Sevilla (España)  
Contact: M. D. José María de Pablos O'Mullony  
Courriel: jmpablos@registradores.org

## **LE REGISTRE INTERNATIONAL DES GARANTIES PORTANT SUR LE MATÉRIEL ROULANT EST-IL LIÉ AU REGISTRE INTERNATIONAL DES BIENS MOBILES (MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT AÉRONAUTIQUE)?**

Les deux registres fonctionnent dans le cadre de la Convention du Cap, mais sont soumis à des protocoles différents.